

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 14 TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« préreprise »

le mot :

« liaison ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.